



**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 28 MARS 2013**

L'an deux mille treize et le vingt-huit mars à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de BLAGNAC, régulièrement convoqué par lettres en dates du 4 et du 22 mars 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard KELLER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur le Maire, Bernard KELLER,
Bernard LOUMAGNE, Premier adjoint au Maire,
Christian BERGON, Françoise FOLI, Maurice BIDOUILH, Pascal BOUREAU, Monique COMBES, Jean-Paul TEJEDOR, Alain RIGOUT, Françoise LABORDE (de la question n°1 à la question n°22 puis à partir de la question n°36), Corine BUISSON, Marie-Christine CALVAIRAC,
Adjoints au Maire,
Gilbert AJAS, Fouzia BENNAMA, Guilhem BOYER, Sylvie BOUSQUET-FABRE, Isabelle CHEZE, Viviane COUDREAU, Jean-Claude DUBOS, Gérard GABARRE, Benoît GOMEZ, Bernadette GUERY (jusqu'à la question n°30), Michel INDELICATO, Laurence MASSETTE, Michelle NENADITCH,
Conseillers municipaux délégués,
Sacha BRIAND (de la question n° 1 à la question n°29 puis à partir de la question n°43) , Brigitte CAMBOULIVES, Monique IZAGA, Régis LEONARD, Liliane POINSOT, Gérard RASTOUL, Jean-Marc VALETTE,
Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Joseph CARLES a donné pouvoir à Monique COMBES, Denise COUFFIGNALS a donné pouvoir à Monsieur le Maire Bernard KELLER, Françoise LABORDE a donné pouvoir à Bernard LOUMAGNE de la question n°23 à la question n° 35, Bernadette GUERY a donné pouvoir à Maurice BIDOUILH à partir de la question n°31, Sacha BRIAND a donné pouvoir à Gérard RASTOUL de la question n°30 à la question n°42.

ÉTAIT ABSENTE :

Mady BASTIEN-CANDOTTI

-
- Nombre de conseillers en exercice : **35**
 - Nombre de conseillers présents ou représentés : **34**

 - Dates de convocation : **4 et 22 mars 2013**
 - Date d'affichage : **22 mars 2013**
 - Date de l'envoi de l'ordre du jour comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibérations et de documents utiles à la préparation de la séance : **22 mars 2013**

 - **Madame Sylvie BOUSQUET-FABRE** a été désignée secrétaire de séance.

DISCOURS INTRODUCTIF DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire a évoqué les points suivants :

➤ **L'intérêt des ministres pour l'agglomération toulousaine et particulièrement pour Blagnac :**

➤ Septembre 2012 : visite du gérontopôle de l'hôpital « Garonne » - structure unique en France qui fédère soins, recherche et prévention de la dépendance – par Michèle Delaunay, Ministre chargée des personnes âgées et de l'autonomie, déléguée auprès du Ministre des Affaires Sociales et de la Santé qui s'est particulièrement intéressée à la démarche de la Ville de Blagnac en faveur de l'autonomie : partenariat avec la recherche et l'enseignement universitaire avec la « Maison Intelligente » (domotique) et la convention de formation signée avec la communauté urbaine Toulouse-Métropole et le gérontopôle pour soutenir les formations dispensées par ce dernier auprès des services d'aide à la personne et participer à l'émergence des actions nécessaires au repérage et à l'accompagnement des personnes fragilisées. Le service d'aide à domicile de Blagnac est donc très impliqué dans ce programme.

➤ 26 mars 2013 : inauguration du 8^{ème} « Rendez-vous en France » par Sylvia PINEL, Ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme : 60 pays représentés, 680 acteurs du tourisme français présents, plus de 22 000 rendez-vous d'affaires.

➤ **So' Toulouse** : création d'un cluster « tourisme d'affaires » et renforcement de l'attractivité du territoire avec Aéroscopia, le musée aéronautique de Blagnac.

➤ **L'émouvant hommage rendu le 17 mars 2013** à Toulouse aux victimes du terroriste Mohammed MERAH par le Président de la République, entouré notamment de ministres « locaux », Sylvia PINEL et Kader ARIF.

➤ **Le dynamisme de l'agglomération toulousaine et de Blagnac dans l'insolente réussite d'Airbus qui va de succès en succès depuis le mois de mars** : commandes de 117 avions A320 par la compagnie TURKISH AIRLINES, de 100 avions A320 et 2 avions A380 par la compagnie LUFTHANSA, de 234 avions A320 par la compagnie indonésienne low-cost LION AIR. Un carnet de commandes rempli pour huit ans : 5000 emplois supplémentaires dont 1 500 à Blagnac.

➤ **L'ordre du jour de la séance :**

- pour la 16^{ème} année consécutive, pas de hausse des taux des impôts locaux,
- engagement de la municipalité en faveur des emplois d'avenir,
- aide à la rénovation des façades du centre ancien (projet « Blagnac Centre 2020 »),
- lancement de nouveaux travaux structurants : groupe scolaire Jean-Moulin, extension de l'Hôtel de Ville, groupe scolaire Andromède,
- la nouvelle organisation de la semaine scolaire sur 4,5 jours (information de Monique COMBES en fin de séance).

DECISIONS DU MAIRE

Rapporteur : Monsieur Bernard KELLER

1. MONSIEUR LE MAIRE REND COMPTE DES DECISIONS QU'IL A PRISES

MONSIEUR LE MAIRE a rendu compte des décisions qu'il a prises (du 13 décembre 2012 au 7 mars 2013).

Aucune observation n'a été émise.

CETTE QUESTION N'EST PAS SOUMISE AU VOTE

FINANCES ET INTERCOMMUNALITE

Rapporteur : Monsieur LOUMAGNE

2. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2013

	Taux 2012	Taux 2013	Bases 2013 Notifiées par l'État	Produit 2013
Taxe d'habitation	6,54 %	6,54 %	27 846 000	1 821 128 €
Taxe sur le foncier bâti	32,72 %	32,72 %	75 021 000	24 546 871 €
Taxe sur le foncier non bâti	86,55 %	86,55 %	54 700	47 343 €
PRODUIT FISCAL TOTAL				26 415 342 €

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR
29 VOIX POUR
27 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER
1 VOIX DE BRIGITTE CAMBOULIVES ET 1 VOIX DE MONIQUE IZAGA**

**3 VOIX CONTRE :
DU GROUPE « CHANGEONS D'AVENIR »
CONDUIT PAR SACHA BRIAND :
SACHA BRIAND, GÉRARD RASTOUL, JEAN-MARC VALETTE**

**2 ABSTENTIONS :
DU GROUPE « MIEUX VIVRE A BLAGNAC »
CONDUIT PAR REGIS LEONARD :
RÉGIS LEONARD, LILIANE POINSOT**

3. DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL 2013

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES:

Les inscriptions nouvelles s'élèvent à - 835 291 € soit :

- 22 000 € de compléments de crédits pour le Centre National d'Action Sociale (CNAS),
- 33 354 € de subventions complémentaires,
- 140 649 € de frais de remplacement des aérorefrigérants pour la Patinoire municipale,
- 20 000 € de participation complémentaire au budget annexe Aéroscopia,
- 2 897 € de divers ajustements,
- -1 077 000 € de réajustement de la contribution de la ville au SIVOM Blagnac Constellation,
- 22 809 € d'écritures d'ordre correspondant à des provisions pour risques,
- Des virements de crédits pour modifier des imputations budgétaires.

RECETTES:

Les inscriptions nouvelles s'élèvent à 65 048 € soit :

- 15 342 € d'augmentation du produit des contributions directes suite à la notification des bases fiscales,
- -23 971 € de correction de la Dotation Forfaitaire,
- 26 214 € d'ajustement des compensations fiscales suite à leur notification,
- 18 354 € de réajustement des remboursements suite aux modifications des mises à disposition de personnel aux associations,
- 7 309 € correspondant au produit des placements de trésorerie sur 2 comptes à terme,
- 21 800 € de reprise de provisions pour des contentieux ressources humaines et responsabilité civile.

Le total des dépenses supplémentaires étant de – 835 291 €, et celui des recettes nouvelles de 65 048€, il convient d'augmenter l'autofinancement budgétaire prévisionnel de 900 339€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES:

Les inscriptions nouvelles s'élèvent à 6 776 430, 02 € soit :

- 2 428 747,80 € de réajustement de crédits de paiement pour l'autorisation de programme (AP) de l'opération Unité Centrale de Production de Repas,
- 3 421 664,22 € de réajustement de crédits de paiement pour l'autorisation de programme (AP) de l'opération groupe scolaire Jean Moulin,
- 180 000 € pour l'extension de la vidéoprotection sur le Quartier Andromède
- 150 000 € pour le changement du système de contrôle d'accès à la Piscine et à la Patinoire,
- 43 000 € suite à un report non pris en compte
- 33 450 € de trop perçu de taxes d'urbanisme
- 8 417 € d'inscription complémentaire pour le centre technique municipal,
- - 140 649 € de virement de crédit à la section de fonctionnement,

- 651 800 € d'opération d'ordre,
- Divers virements de crédits.

RECETTES:

Les inscriptions nouvelles s'élèvent à 872 077 € soit :

- 27 535 € de compléments de Fonds de Compensation TVA,
- 173 148 € de subventions accordées par le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée et la Caisse d'Allocations Familiales,
- 18 585 € d'avance remboursable accordée par le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée,
- 652 809 € d'écriture d'ordre.

Compte tenu de l'augmentation de l'autofinancement budgétaire (900 339 €) et des dépenses et recettes de la section d'investissement décrites ci-dessus il est proposé d'augmenter l'emprunt de 5 004 014,02€.

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR
32 VOIX POUR :**

**27 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER**

1 VOIX DE BRIGITTE CAMBOULIVES ET 1 VOIX DE MONIQUE IZAGA

**3 VOIX DU GROUPE « CHANGEONS D'AVENIR » CONDUIT PAR SACHA BRIAND :
SACHA BRIAND, GÉRARD RASTOUL, JEAN-MARC VALETTE**

2 ABSTENTIONS :

**DU GROUPE « MIEUX VIVRE A BLAGNAC »
CONDUIT PAR REGIS LEONARD :
RÉGIS LEONARD, LILIANE POINSOT**

4. SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES 2013

↳ **ATTRIBUTIONS :**

SPORTS

- BLAGNAC BOXING CLUB **15 000 €**

Subvention exceptionnelle pour participation à l'organisation des championnats de France et des championnats WBA en juin 2013 à Blagnac.

- BLAGNAC SPORTING CLUB RUGBY **5 398,45€**

- BLAGNAC SPORTING CLUB ATHLETISME **8 270,45€**

- BLAGNAC FOOTBALL CLUB **4 684,52€**

Subventions complémentaires afin de prendre en compte la modification des mises à disposition de personnel

FINANCES

- Budget annexe Aéroscopia **20 000 €**

Subvention d'équilibre

➤ AFFECTATIONS

SPORTS

- CLUB SUBAQUATIQUE DE BLAGNAC

400 €

Subvention exceptionnelle pour participation à l'organisation au cinéma Rex de la projection suivie d'un débat du documentaire « 330 mètres sous les mers ».

- BLAGNAC FOOTBALL CLUB

25 000 €

Subvention exceptionnelle pour la création d'une section féminine au sein du club et l'organisation d'un tournoi international (- de 13 ans) les 22 et 23 juin 2013 associée aux festivités du 50^{ème} anniversaire de la création du club.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

Régis LEONARD s'est abstenu pour la subvention « budget annexe Aéroscopia »

5. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE D'AIDE A DOMICILE

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations exercice	687 177,94	679 290,84			687 177,94	679 290,84
TOTAUX	687 177,94	679 290,84			687 177,94	679 290,84
Résultats de l'exercice	7 887,10				7 887,10	
Résultats antérieurs reportés		24 406,26				24 406,26
Résultats cumulés		16 519,16				16 519,16

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

6. SERVICE D'AIDE A DOMICILE : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2012 ET CORRECTION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2012 :

- **16 519,16 € en réserve de compensation.**

	Montants en euros
Résultat de l'exercice 2012	-7 887,10
Résultat antérieur reporté sur 2012	+24 406,26
Résultat d'exploitation 2012	+16 519,16

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2011 :

- **réduction des charges 2013 : 26 241,42 €**
- **et réserve de compensation : 23 187,87 €**

	Montants en euros
Résultat de l'exercice 2011	0.00
Dépenses refusées par le Conseil Général (autorité de tarification)	- 23 187,87
Résultat de l'exercice retenu pour 2011	+23 187,87
Résultat antérieur reporté sur 2011	+26 241,42
Résultat d'exploitation 2011	+49 429,29

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

7. DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET ANNEXE 2013 DU SERVICE D'AIDE A DOMICILE

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES

NOUVEAUX COMPTES		MONTANTS
GROUPE 1		
73118	Autre forfait global de soin	- 432 080
733141	Service d'Aide à Domicile Prestation Autonomie - -Conseil Général /Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)-Aide sociale-	317 080
733241	Service d'Aide à Domicile Prestation Handicap - Conseil Général /Prestation de Compensation du Handicap(PCH) -	15 000
73412	Usagers Prestation Autonomie /Conseil Général	98 000

73421	Usagers Prestation Handicap/Conseil Général	2 000
TOTAL GENERAL		0

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

8. DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE AEROSCOPIA 2013

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 20 000 € dont :

- 15 000 € d'acquisition de droits d'auteur
- 5 000 € de frais d'études juridiques diverses

RECETTES : 20 000 € participation de la ville au fonctionnement du budget annexe Aéroscopia.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

9. CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES : PROVISION POUR LITIGE

L'instruction comptable M14 rénovée a modifié de manière importante le régime des provisions des communes. Désormais, les exécutifs locaux ont l'obligation de provisionner dès l'apparition d'un risque réel. Ainsi, les provisions pour litiges doivent être constituées dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune.

➤ Provision d'un montant de 22 809 €, en raison du litige qui oppose la commune à la SAS PMMA concernant le lot 6 du marché de construction du pôle « Petite Enfance ».

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

10. REPRISE DE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Provision pour risques et charges concernant les contentieux suivants :

- contentieux en matière de responsabilité civile : 6 800 €.
- contentieux en matière de ressources humaines : 15 000 €.

Le risque de litige pour ces contentieux est aujourd'hui éteint, il est proposé d'accorder la reprise de la provision à hauteur de 100 % soit 21 800 €.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

11. DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232 "FETES ET CEREMONIES" : CETTE DELIBERATION ABROGE ET REMPLACE CELLE EN DATE DU 22 NOVEMBRE 2012

Catégories suivantes de dépenses à imputer à l'article 6232 (instruction budgétaire et comptable publique M14) : cérémonies commémoratives, fêtes nationales et locales, jumelages, inaugurations, vœux à la population, accueil de personnalités.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

12. MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Autorisation de programme (AP)	Montant initial	Nouveau montant
Groupe scolaire Jean Moulin <i>Ventilation (Crédits de Paiement/CP) :</i>	12 962 461 €	12 229 264 € <i>CP 2012 : 2 450 599,78 €</i> <i>CP 2013 : 9 583 664,22 €</i> <i>CP 2014 : 195 000 €</i>
Unité centrale de production et cuisines satellites <i>Ventilation (Crédits de Paiement/CP):</i>	13 831 361 €	16 852 904 € <i>CP 2012 : 4 398 752,20 €</i> <i>CP 2013 : 7 983 747,80 €</i> <i>CP 2014 : 4 470 404 €</i>

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

13. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-GARONNE ET DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-GARONNE POUR LA RECONSTRUCTION DE LA CRECHE DES ECUREUILS A BLAGNAC

Montant des travaux estimé à 2 500 000 € HT soit 2 990 000 € TTC.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

14. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-GARONNE ET DU CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA PRODUCTION FRIGORIFIQUE DE LA PATINOIRE MUNICIPALE

Montant estimé à 1 800 000 € HT soit 2 152 800 € TTC.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

15. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-GARONNE POUR LA CONSTRUCTION D'UN SKATE PARK

Montant des travaux estimé à 125 000 € HT soit 149 500 € TTC.

La communauté urbaine Toulouse-Métropole participera à hauteur de 50 000 €.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

16. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-GARONNE POUR LE REMPLACEMENT ET LA POSE DE JEUX DANS LES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DE LA VILLE - ANNULE ET REMPLACE CELLE EN DATE DU 30 JUIN 2011

Montant des travaux estimé à 33 168,89 € HT, soit 39 669,99 € TTC.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

17. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-GARONNE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA LUDOTHEQUE

Montant des travaux d'extension estimé à 420 000 € HT soit 502 320 € TTC.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

18. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-GARONNE POUR LES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES SEPT CUISINES SATELLITES

Montant des travaux estimé à 4 000 000 € HT soit 4 784 000 € TTC.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

19. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-GARONNE POUR LES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE DE CERTAINS BATIMENTS COMMUNAUX - CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE CELLE EN DATE DU 29 AVRIL 2010

Montant des travaux estimé à 439 675,34 € HT soit 525 851,71 € TTC.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

20. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-GARONNE POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES

Montant des travaux estimé à 280 000 € HT soit 334 880 € TTC.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

21. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-GARONNE POUR LES TRAVAUX DU CIMETIERE MUNICIPAL " PARC"

Montant des travaux estimé à 544 450 € HT soit 651 162,20 € TTC sachant que la Communauté Urbaine Toulouse-Métropole participera à hauteur de 379 870 € (travaux d'extension).

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

22. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-GARONNE, DU CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES, DU CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT ET DE L'ADEME POUR LA CONSTRUCTION D'UN GYMNASE A ANDROMEDE

Montant des travaux estimé à 4 000 000 € HT soit 4 784 000 € TTC.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

23. GESTION DE LA VOIRIE EN SITUATION DE GRANDES INTEMPERIES : ADOPTION D'UNE CONVENTION DE COORDINATION AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE TOULOUSE-METROPOLE

Rapporteur : Monsieur BERGON

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

24. ADHESION A L'ASSOCIATION ELEMEN'TERRE

Rapporteur : Monsieur RIGOUT

Montant annuel de la cotisation : 70 €.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

AMENAGEMENT ET TRAVAUX

Rapporteur : Monsieur BERGON

25. EXTENSION DE L'HOTEL DE VILLE - ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION POUR LE CHOIX DES MAITRES D'OEUVRE - ELECTION DES MEMBRES DU JURY DE CONCOURS - ADOPTION DU VERSEMENT D'UNE PRIME AUX CANDIDATS AYANT PRESENTE UNE OFFRE CONFORME AU REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Les études réalisées lors de l'élaboration des différents scénarios ont été menées de manière à répondre aux objectifs suivants :

1. Créer un nouvel équipement public en complément de l'existant permettant de regrouper l'ensemble des services, d'améliorer l'accueil du public et de faciliter les démarches des administrés ;
2. Mutualiser les équipements connexes aux activités des services ;
3. Requalifier l'espace de l'îlot urbain de l'Hôtel de Ville en s'ouvrant sur les espaces tels que la rue de Bûches et en favorisant l'alignement du bâti autour de la Place de Arts ;
4. Redynamiser le centre-ville, notamment dans le cadre du projet « BLAGNAC 2020 » en ouvrant ce nouvel équipement sur la Place des Arts ;
5. Minimiser les impacts sur le centre-ville, liés aux déplacements des personnels ;
6. Appliquer au projet une démarche de Qualité Environnementale, en adéquation avec l'Agenda 21 approuvé par la ville.

Au terme de l'établissement du Pré Programme Théorique (recueil des besoins et étude de faisabilité) les éléments suivants ont été définis :

➤ **SERVICES ACCUEILLIS**

- Cabinet du Maire (sauf Logistique Vie Locale et Manifestations)
- Direction Générale des Services
- Direction Générale des Services aux Publics
- Direction Générale des Ressources et Moyens
- Direction Générale des Travaux (uniquement Direction du patrimoine).
- Direction Générale du Développement Urbain Durable
- Guichet Unique

auxquels viendra s'ajouter le pôle des élus (ensemble de bureaux), les salles du conseil municipal et des mariages et l'auditorium.

➤ **FONCTION CONNEXES**

D'autres fonctionnalités seront hébergées au sein de ce nouvel équipement et notamment :

- restaurant administratif
- salle de réception
- salles de réunions (espaces mutualisés)
- locaux sociaux
- parking souterrain

➤ **SURFACES DEMANDEES**

La surface utile (S.U.) estimée est de : 7 802 m², hors parking.

La surface Hors Œuvre Nette (SHON) est de : 11 313 m², hors parking.

La surface dédiée au stationnement des véhicules légers doit permettre d'accueillir 220 places de parking réparties sur deux niveaux de sous-sol.

➤ **COUT ESTIMATIF DES TRAVAUX**

La part de l'enveloppe financière de l'opération affectée aux travaux (selon le programme ci-dessus y compris aménagements paysagers de l'espace public), s'élève à 27 750 000,00 €. H.T. mois m0.

Les membres suivants du jury du concours (présidé par le Maire ou son représentant) ont été élus :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
ELUS DE LA MAJORITE Christian BERGON Maurice BIDOUILH Monique COMBES Alain RIGOUT	ELUS DE LA MAJORITE Gilbert AJAS Jean-Paul TEJEDOR Denise COUFFIGNALS Pascal BOUREAU
ELU DE L'OPPOSITION Gérard RASTOUL	ELU DE L'OPPOSITION Régis LEONARD

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

26. MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE ANDROMEDE : ADOPTION DES MARCHES CORRESPONDANTS

Le montant des travaux est estimé à 9 818 700 € H.T. € H.T. aux conditions économiques d'avril 2011, soit 10 076 272,64 H.T. à la date de remise du projet (mars 2013).

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

27. MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN - ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 AU LOT N° 1 "GROS OEUVRE FONDATIONS"

En date du 19 mars 2013, un contrat a été conclu avec la société MAS – sise 27 rue Paule Raymond 31086 TOULOUSE - au titre du lot 1 « gros œuvre, fondations » pour un montant de 1 899 800 € H.T. Il convient par un avenant n°1 de modifier le montant de ce contrat au regard des travaux supplémentaires suivants :

Travaux en plus-value :

- nécessité d'évacuer 240 m3 de terres souillées non utilisables,
- comblement d'un puits découvert lors des fondations en sous-sol,
- modifications nécessaires demandées par le maître d'œuvre,
- réutilisation de plots béton support du passage couvert,
- rehausse du mur de clôture côté projet Arche,
- réalisation d'une chape béton dans le local de rangement de la salle multi-activités,
- modification trémies en terrasse,
- modification résultant d'opérations de synthèse :
 - reprise d'une casquette béton,
 - déplacement de la trémie de désenfumage,

- optimisation pour les opérations de maintenance :
 - création d'un accès à la gaine technique en sous-sol.
- Travaux en moins-value :
 - Suppression d'ouvrages béton (voile dans la salle multi-activités et dalles des patios).

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

28. MARCHE DE CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN - ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 AU LOT N° 2 "CHARPENTE METAL, ETANCHEITE, PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES"

En date du 10 avril 2012, un contrat a été conclu avec la société ALKAR GARONNE - sise 3 rue Canelle 31620 CASTELNAU D'ESTRETEFONDS - au titre du lot 2 « Charpente métal, étanchéité, panneaux photovoltaïques » pour un montant de 750 000 € H.T.

Il convient en cours de chantier par un avenant n°1 de modifier le montant de ce contrat au regard des éléments suivants :

- suppression de faux plafond : 17 268 € H.T. en moins-value
- ajout d'une ossature primaire de support des brises soleil de la salle de multi-activités : 63 000 € H.T. en plus-value

Le montant total des travaux modificatifs s'élève donc à 45 732 € H.T. Le montant du contrat est porté de 750 000 € HT à 795 732 € HT et la plus-value s'élève à 6,10 % du contrat initial.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

29. MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN - ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 AU LOT 31 "AMENAGEMENTS PAYSAGERS"

En date du 19 mars 2013, un contrat a été conclu avec le groupement solidaire dont le mandataire est la société JARDINS TOULOUSAINS - sise 15 rue de l'Europe 31850 MONTRABE - associée à la société O JARDINS au titre du lot 31 « aménagements paysagers » pour un montant de 154 185,71 € H.T.

Lors de la conclusion du marché, la répartition des montants entre les deux cotraitants était la suivant :

Part Jardins Toulousains : 134 185,75 € H.T.

Part O jardin : 20 000 € H.T.

A la demande du titulaire du marché, il convient aujourd'hui, par un avenant n°1 de modifier cette répartition de la manière suivante :

Part Jardins Toulousains : 3 850 € H.T.

Part O jardin : 150 335,75 € H.T.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

30. DEMOLITION ET RECONSTRUCTION DES SALLES MUNICIPALES DE NAUDIN - ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION POUR LE CHOIX DES MAITRES D'OEUVRE- ADOPTION DU VERSEMENT D'UNE PRIME AUX CANDIDATS AYANT PRESENTE UNE OFFRE CONFORME AU REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Le complexe sportif municipal de Naudin est actuellement composé de :

- différentes salles, créées dans une ancienne usine de charpente construite en 1972 et réaménagée en 1987, hébergeant les activités de gymnastique, de boxe, de tir à l'arc, de tir à la carabine et de judo
- d'un complexe de jeux de raquettes construit en 2007.

Le premier bâtiment se révèle aujourd'hui inadapté aux besoins des utilisateurs et pose d'importants problèmes de confort et d'exploitation, notamment au niveau thermique.

Il est donc envisagé la création d'un pôle sportif homogène et de qualité sous maîtrise d'ouvrage « Ville de Blagnac » en reconstruisant les salles mentionnées ci-dessus. .

Au terme de l'établissement du Pré-Programme-Théorique (recueil des besoins et étude de faisabilité) le nouveau gymnase comprendra les équipements suivants :

- o 1 accueil avec hall d'entrée, espace de convivialité et salle de réunion,
- o 1 salle de pratique de la gymnastique, 1 tribune (capacité maxi : 500 pers.), 2 vestiaires (dont 1 pour les arbitres), des locaux de rangement et des locaux associatifs (type bureau),
- o 1 salle de pratique du tir à l'arc avec local de rangement et local associatif,
- o 1 salle de pratique de la boxe avec local de rangement, local associatif et 2 vestiaires,
- o 1 salle de pratique du tir sur cible avec local de rangement sécurisé et local associatif,
- o 2 salles complémentaires polyvalente pour plusieurs activités (danse, baby gym, art martiaux...)
- o des blocs sanitaires et des locaux techniques.

Surface : 4601 m² en surface hors œuvre nette, pour une surface utile brute de 4129 m².

Enveloppe financière de l'opération affectée aux travaux (selon le programme ci-dessus) : 5 850 000 € HT, valeur Juillet 2012.

Prime accordée aux participants au concours de maîtrise d'œuvre : 35 000 € HT maximum.

Les membres suivants du jury du concours (présidé par le Maire ou son représentant) ont été élus :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
ELUS DE LA MAJORITE Christian BERGON Maurice BIDOUILH Bernard LOUMAGNE Alain RIGOUT ELU DE L'OPPOSITION Gérard RASTOUL	ELUS DE LA MAJORITE Gilbert AJAS Monique COMBES Jean-Claude DUBOS Pascal BOUREAU ELU DE L'OPPOSITION Régis LEONARD

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

31. MARCHE PUBLIC DE RELEVES ET DESSINS NUMERIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX DANS LE CADRE DE LA GESTION TECHNIQUE DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA COMMUNE- ADOPTION DU VERSEMENT D'UNE PRIME AUX CANDIDATS AYANT PRESENTE UNE OFFRE CONFORME AU REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Afin de sélectionner de façon pertinente les candidats dans le cadre de la procédure de consultation, ils seront appelés à produire une proposition de dessin du bâtiment « Maison du Square » au format Revit Architecture 2009, ainsi qu'une maquette numérique au format IFC exportée depuis ce dessin, des fichiers PDF, DWG, et EXCEL et des plans papier.

Pour indemniser les coûts induits par la réalisation de cette prestation, il est proposé d'attribuer une prime forfaitaire de 600 € à chaque candidat – à l'exception de l'attributaire du marché – ayant remis une offre conforme au règlement de la consultation, notamment au regard de sa proposition de dessin et de ses déclinaisons.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

32. RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION EXTRA-COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES (CCAH)

- depuis 2008, la CCAH s'est réunie 5 fois par an (le 18 décembre 2008, le 1^{er} avril 2009, le 18 octobre 2010, le 15 février 2011 et le 19 novembre 2012)
- les principaux points examinés en 2012 ont été les suivants :
 - validation de la déclinaison sur Blagnac du Schéma Directeur d'Accessibilité de la Voirie et de l'aménagement des Espaces publics (SDAVE) élaboré par Toulouse Métropole et lancement par la ville de l'élaboration du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et de l'aménagement des Espaces Publics (PAVE),
 - poursuite de la mise en accessibilité des bâtiments ERP,

- suivi de la mise en accessibilité des logements collectifs en lien avec l'Office Départemental Public des Habitats à Loyer Modéré (ODPHLM) et le Conseil Général de la Haute-Garonne, avec un résultat attendu pour 2013.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

URBANISME

Rapporteur : Monsieur BIDOUILH

33. APPROBATION DU REGLEMENT DU DISPOSITIF D'AIDE A LA RENOVATION DES FACADES DANS LE CENTRE ANCIEN

Dans le cadre du projet Blagnac Centre 2020 et afin de valoriser son centre ancien, mise en œuvre d'un dispositif incitatif d'aide à la rénovation des façades qui permettra d'améliorer le cadre de vie des habitants en valorisant les ambiances architecturales caractéristiques du centre-ville et en préservant le patrimoine bâti visible depuis l'espace public.

Opération d'une durée de 3 ans concernant les bâtiments à usage d'habitation et les bâtiments à usage mixte comprenant un ou plusieurs locaux commerciaux ou professionnels dans la limite d'une demande par bien sur toute la durée du dispositif.

Le montant de la subvention attribuée équivaut à 30% du montant des travaux hors taxes, avec un plafond de 7000 € par dossier.

Cette aide sera majorée à hauteur de 35% en cas de réhabilitation globale des bâtiments bénéficiant de subventions dans le cadre des « Programmes d'Intérêt Général » pour la réhabilitation énergétique et la lutte contre l'habitat indigne de Toulouse-Métropole. Le plafond sera alors rehaussé à 8000 € par dossier.

Un comité technique « Façades » est institué et le budget alloué pour cette opération est de 100 000 € en 2013 et sera revu chaque année.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

34. NOUVEAUX PROJETS ET TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE COMMUNAL : AUTORISATION DE DEPOSER LES DEMANDES D'AUTORISATION DU DROIT DES SOLS NECESSAIRES ET DE REALISER LES TRAVAUX CORRESPONDANTS

- Démolition et reconstruction de la crèche des écureuils située 23 chemin Bélisaire sur les parcelles cadastrées section BK n° 34 et 35.
- Travaux à réaliser à Odysud 4 avenue du Parc, parcelle cadastrée section BL n° 3 :
- Réaménagement et extension de la ludothèque,
- Sécurisation des passerelles existantes et mise en place de passerelles supplémentaires au niveau du grill technique, de la grande salle, des cintres
- Asservissement et mise sous alarme de la grille d'entrée des artistes

- Cloisonnement du tunnel
- Mise en conformité de l'ensemble des locaux à risques
- Remplacement des équipements de climatisation au R22 des ex locaux du Relais Assistantes Maternelles (extension de la ludothèque)
- Création d'une issue de secours dans la salle de lecture des comtes de la Médiathèque

- Transformation de l'ancien logement du cimetière Parc en Maison d'Accueil des Familles située 145 rue Georges Sand sur les parcelles cadastrées section AE n° 517 et 538 et section AC n° 97 et 135 (création d'un ERP de 5^{ème} catégorie).

- Extension du réfectoire du groupe scolaire Aérogare situé place de Verdun, parcelle cadastrée section BI n° 34.

- Installation de structures modulaires accueillant une cuisine mobile à titre temporaire, pour les cuisines des autres groupes scolaires suivants :
 - Groupe scolaire les Prés, chemin des prés parcelle cadastrée section AS n° 119.
 - Ecole maternelle St Exupéry, rue des Amandiers, parcelle cadastrée section BL n° 43.
 - Ecole maternelle Clément Ader allée des Muriers, parcelle cadastrée section BM n° 187.
 - Ecole maternelle Suzanne Lacore, mail Louis Aragon parcelles cadastrées section AH n° 144 et 135 partie.
 - Groupe scolaire Louis Weidknet, 2 Place Georges Brassens, parcelle cadastrée section AI n° 472 partie.

- Mise en place d'un mur d'escalade au gymnase Weidknet consistant en la pose d'une structure extérieure sur la façade pignon Nord Est parcelle cadastrée section AI n° 472 partie.

- Remplacement des menuiseries extérieures sur divers bâtiments :
 - Structure multi-accueil Neptune, parcelles cadastrées section AH n° 144 et 135 partie.
 - Restaurant de l'école Clément Ader sur la parcelle cadastrée section BM n° 187.
 - Groupe scolaire des Prés, école élémentaire, école maternelle et centre de loisirs, parcelle cadastrée section AS n° 119
 - Ravèlement de façade et du portillon du groupe scolaire Suzanne Lacore sur les parcelles cadastrées section AH n° 144 et 135 partie.

- Création de nouvelles issues de secours et travaux d'isolation dans les bâtiments suivants :
 - Groupe scolaire Suzanne Lacore, mail Louis Aragon parcelles cadastrées section AH n° 144 et 135 partie.
 - Structure multi accueil Neptune, parcelles cadastrées section AH n° 144 et 135 partie.

- Ravèlement de façades pour les bâtiments suivants :
 - de l'école maternelle Suzanne Lacore parcelles cadastrées section AH n° 144 et 135 partie.
 - gymnase du groupe scolaire des Prés parcelle cadastrée section AS n° 119

- Mise en conformité des systèmes alarme incendie dans les bâtiments suivant :
 - Groupe scolaire des Prés parcelle cadastrée section AS n° 119
 - Groupe scolaire Aérogare parcelle cadastrée section BI n° 34.

- Centre de loisirs de Barricou situé à Beauzelle rue de la Rhune, parcelles cadastrées section AI n° 16 – 18 – 21 – 23 – 26 :
 - Rehausse de la clôture de la terrasse du restaurant
 - Augmentation des effectifs (aile élémentaire)

- Structure multi-accueil Neptune parcelles cadastrées section AH n° 144 et 135 partie :
- Pose d'un digicode et d'une porte à ouverture automatique
- Changement de classement de l'ERP
- Protection acoustique du groupe froid à la structure multi-accueil Les Dauphins, située 35 avenue de Cornebarrieu, parcelle cadastrée section BM n° 365
- Mise en conformité du stockage de carburants et produits phytosanitaires au complexe sportif Andromède tribunes Louis Héraut, cadastré section AP n° 2 – 3 – 4 – 5 – 317 – 305 – 303 – 177 - section AK n° 148 – 150 – 137.
- Travaux de confortement des bâtiments suivants :
 - du gymnase du complexe sportif Guillaumet situé avenue du Parc parcelle cadastrée section BL n° 48
 - des salles municipales de Naudin situées chemin du Moulin de Naudin parcelles cadastrées section AP n° 18 - 244
- Travaux de remplacement de la production frigorifique de la patinoire parcelles cadastrées section BO n° 109p. – 110 – 111p. – 257 – 263 – 644 - 646
- Réfection de murs d'enceinte du petit Théâtre Saint-Exupère et du mur nord du cimetière Centre cadastrés section AX n° 71 – 72 et 73.
- Rénovation de l'ascenseur de l'Hôtel de Ville parcelle cadastrée section AY n°2

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE
--

35. DENOMINATIONS DE VOIES ET D'ESPACES PUBLICS

- **SQUARE SITUE RUE JACQUES BREL**

Il est proposé de le dénommer : **square Jacques Brel**

- **SQUARE SITUE PASSAGE ABEL FABRE**

Il est proposé de le dénommer : **square Abel Fabre**

- **SQUARE SITUE RUE DUFY**

Il est proposé de le dénommer : **square Dufy**

- **SQUARE SITUE RUE DU PUIITS D'UZOU**

Il est proposé de le dénommer : **square du Puits d'Uzou**

- **SQUARE SITUE RUE DE NORMANDIE**

Il est proposé de le dénommer : **square de Normandie**

- **IMPASSE DESSERVANT LES PROPRIETES AU DROIT DE LA PLACE DU CORPS FRANCS-POMMIES**

Il est proposé de la dénommer : **impasse du Corps Francs-Pommies**

- **RUE DE BUCHES – IMPASSE DE BUCHES – IMPASSE DES BÛCHETTES**

Il convient de dénommer ces voies dont la délibération n'a pu être retrouvée pour certaines tant elles sont anciennes et de préciser l'orthographe de leur nom :

- **Rue de Buches** (famille de paysans blagnacais du 18^{ème} siècle)
- **Impasse de Buches** (du nom des frères Buches)
- **Impasse des Bûchettes**

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

36. SERVITUDES DE PASSAGE POUR LA POSE DE DIVERS RESEAUX

- Servitude accordée à ERDF pour la pose d'un transformateur et des réseaux sur le terrain de la cuisine centrale cadastré section BC n° 141 et 171 selon plan joint, étant précisé que ces emprises seront ultérieurement intégrées au domaine public communautaire.
- Servitude accordée à Toulouse Métropole concernant le passage de réseaux d'assainissement existants (eaux pluviales et eaux usées) sur le terrain de la cuisine centrale, parcelles cadastrées section BC n° 141-142-171-173-175-178-180 selon plan joint.
- Servitude accordée à ERDF pour la pose d'un réseau sur le terrain communal des locaux associatifs de Naudin, parcelle cadastrée section AP n° 19 selon plan joint
- Mise à disposition privative du domaine public à ERDF d'un terrain de 10 m² situé Lieu-dit Pinot, cadastré section AA n° 26, selon plan joint, pour l'implantation d'un poste de transformation et de tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité
- Servitude accordée à ERDF pour la pose de réseaux sur des parcelles communales au lieu-dit Pinot, cadastrées section AA n° 26 et 21 et section AB N° 3 – 27 – 167 et 169 selon plan joint.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

37. ACQUISITION DE PARCELLES AU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Il s'agit des parcelles cadastrées section BC n°171 et 173 pour 431 m², provenant des anciennes parcelles BC n° 140 et 139 constituant un délaissé de terrain suite à la réalisation de la bretelle autoroutière au niveau de l'avenue Latécoère et la rue Concorde.

La commune a déjà acquis auprès de l'État la totalité des délaissés de terrains du secteur pour y construire la cuisine centrale. Les parcelles restantes constituent la frange de ce terrain.

Le prix proposé est de 21 000 € HT.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

38. VENTE DES LOCAUX COMMUNAUX SITUES 12 AVENUE DU PARC PAR MANDAT NON EXCLUSIF AVEC LES AGENCES IMMOBILIERES POUR LA RECHERCHE D'ACQUEREURS - REPORT DE LA DATE DE CLOTURE DE LA PROCEDURE

Suite aux difficultés rencontrées pour obtenir les éléments nécessaires à l'établissement du diagnostic de performance énergétique (DPE), ce dernier n'a pu être délivré aux agences qu'au mois de mars.

Il convient dès lors d'accorder aux agences immobilières un délai supplémentaire pour présenter des acquéreurs potentiels.

Il est proposé de fixer la date de clôture de la procédure au 31 mai 2013.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

ENFANCE EDUCATION

Rapporteur : Madame COMBES

39. ACTUALISATION DES REGLEMENTS D'INSCRIPTION ET DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL COLLECTIF, REGULIER ET OCCASIONNEL (PETITE ENFANCE)

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

40. MODIFICATION DE LA CARTE SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2013/2014

Les propositions (document ci-joint) de modification de secteurs en liaison avec la baisse des effectifs concernent les écoles suivantes :

- école élémentaire René CASSIN
- école élémentaire Louis WEIDKNNET

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

TRANSPORT ET CIRCULATION

Rapporteur : Monsieur TEJEDOR

41. ADHESION DE LA REGIE DES TRANSPORTS DE LA VILLE DE BLAGNAC (RTVB) AU GROUPEMENT GENERAL DES TRANSPORTEURS PUBLICS DE LA HAUTE-GARONNE (GTP 31)

Montant de la cotisation annuelle 2013 : 350 €

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

CULTURE

Rapporteur : Madame LABORDE

42. ADOPTION DE LA CONVENTION DE SOUTIEN AVEC LE CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES POUR L'ANNEE 2013 ET ACCEPTATION DE LA SUBVENTION INHERENTE

Montant de la subvention : 48 000 €

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur BOUREAU

43. CREATION D'EMPLOIS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES EMPLOIS D'AVENIR

Le dispositif des emplois d'avenir créé par la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi âgés de 16 à 25 ans, sans qualification professionnelle ou peu qualifiés et rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Ce dispositif permet à des jeunes de bénéficier d'un contrat de travail dans des activités présentant un caractère d'utilité sociale, d'utilité environnementale ou à fort potentiel de création d'emplois.

Pour les collectivités territoriales, les emplois d'avenir sont des contrats d'une durée de 3 ans, à temps plein, avec une aide de l'État (75% du SMIC brut).

Quatre secteurs d'activité ont d'ores et déjà été identifiés pour la ville de Blagnac:

- le maintien à domicile
- les structures « Petite enfance »
- la restauration collective
- les espaces verts.

Il est donc proposé dans un premier temps, dès le mois d'avril 2013, de recruter 4 jeunes qui travailleront dans des domaines qui permettent d'augmenter leurs chances d'accéder au terme de leur contrat à un emploi durable, y compris dans le secteur marchand.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR 33 VOIX POUR

N'A PAS PRIS PART AU VOTE : Michel INDELICATO

44. CREATION D'UNE PRIME DE FONCTION ALLOUEE AUX PERSONNELS EN CHARGE DU TUTORAT DES EMPLOIS D'AVENIR

Le montant de cette prime de 92,61 € bruts mensuels correspondant à l'équivalent de 20 points d'indice majoré, sera réévalué en fonction des augmentations de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

Rapporteur : Monsieur LOUMAGNE

45. CREATIONS D'EMPLOIS

Filière administrative :

- | | |
|---|---|
| - Cadre d'emplois des rédacteurs | 3 |
| - Cadre d'emplois des adjoints administratifs | 3 |

Filière technique :

- | | |
|---|---|
| - Cadre d'emplois des techniciens | 1 |
| - Cadre d'emplois des adjoints techniques | 3 |

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

46. CREATION D'UN EMPLOI DE CHARGE DE COMMUNICATION AU SEIN DU DEPARTEMENT DE LA COMMUNICATION EXTERNE

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

47. PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE

DEFINITION DES BESOINS DE LA COMMUNE DE BLAGNAC :

- En matière de sélections professionnelles :

Les besoins de la commune en matière de sélections professionnelles portent sur les emplois suivants :

- Chef de projet voirie réseaux divers (VRD) à la direction du Patrimoine	1
- Directeur du Centre Technique Municipal	1
- Directeur d'Odysseus-Spectacles	1
- Directeur technique d'Odysseus-Spectacles	1
- Responsable des relations avec les publics d'Odysseus-Spectacles	1
- Responsable formation/GPEEC à la direction des ressources humaines	1
- Professeur de danse au conservatoire de musique et de danse	1

- En matière de recrutements directs sans concours :

Les besoins de la commune en matière de recrutements directs sans concours portent sur les emplois suivants :

- Projectionniste	1
- Agent de service « Petite Enfance »	3

OBJECTIFS DE LA GESTION PREVISIONNELLE DES EFFECTIFS, DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES :

- En matière de sélections professionnelles :

En matière de sélections professionnelles, les emplois visés correspondent à des besoins pérennes et permanents des services et de l'organisation municipale.

- En matière de recrutements directs sans concours :

En matière de recrutements directs sans concours, l'un des emplois visés correspond à un besoin pérenne et permanent des services et de l'organisation.

Les emplois d'agents polyvalents correspondent à des besoins permanents dans les structures « Petite Enfance » de la commune et seront pourvus à chaque vacance de poste compte tenu des départs prévisionnels (retraite ou autres : mutations, mobilités...).

PRESENTATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE :

- En matière de sélections professionnelles :

Il est précisé que la commune de Blagnac organisera elle-même les sélections professionnelles des emplois identifiés dans le programme pluriannuel.

ANNEE 2013 :

Filière	Catégorie	Grade	Emploi	Nombre de postes ouverts
Technique	A	Ingénieur	Chef de projet VRD	1
Technique	A	Ingénieur	Directeur technique d'Odysud-Spectacles	1
Administrative	A	Attaché	Directeur du Centre Technique Municipal	1
Administrative	A	Attaché	Directeur d'Odysud-Spectacles	1
Administrative	A	Attaché	Responsable des relations avec les publics	1
Administrative	A	Attaché	Responsable Formation/GPEEC	1
Culturelle	B	AEA principal 2 ^{ème} classe	Professeur de danse	1

AEA : assistant d'enseignement artistique

- En matière de recrutements directs sans concours :

ANNEE 2013 :

Filière	Catégorie	Grade	Emploi	Nombre de postes ouverts
Technique	C	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Projectionniste	1
Technique	C	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Agent de service Petite Enfance	1

ANNEE 2014 :

Filière	Catégorie	Grade	Emploi	Nombre de postes ouverts
Technique	C	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Agent de service Petite Enfance	2

S'agissant des recrutements directs sans concours, les conditions demandées, au regard des acquis de l'expérience professionnelle, sont les suivantes :

- diplômes ou équivalent en lien avec le poste envisagé
- années d'expérience professionnelle passées sur des emplois de même nature.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

48. INDEMNITES FORFAITAIRES COMPLEMENTAIRES POUR ELECTIONS

Indemnité forfaitaire de 170 € bruts par journée de travail

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

49. MODIFICATION DES TAUX HORAIRES DES INTERMITTENTS DU SPECTACLE

- le taux horaire des machinistes, habilleuses, électriciens, sonorisateurs, maquilleuses, repasseuses, etc... sera fixé à 12,11 € bruts,
- Le taux horaire des régisseurs et concepteurs techniques (expositions, décors, etc...) et des chefs d'équipe sera fixé à 14,60 € bruts.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

50. MODIFICATIONS DE DUREES HEBDOMADAIRES DE TRAVAIL

Direction des Affaires Culturelles	Emplois	Spécialités	Anciennes durées hebdomadaires de travail	Nouvelles durées hebdomadaires de travail
Ateliers d'arts	1 intervenant	Terre	27h30	25h30
	1 intervenant	Arts appliqués	14h00	12h00

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

51. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT ET D'HEBERGEMENT ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'INSCRIPTION D'AGENTS MUNICIPAUX REPRESENTANT LA COMMUNE A DES MANIFESTATIONS SPORTIVES

- deux agents de la Police Municipale vont participer au Championnat de France de Ski 2013 des Polices Municipales qui se déroulera à Isola 2000 (Alpes maritimes) du 12 au 14 avril 2013
- et huit agents municipaux à la 15^{ème} édition du Raid Nature des collectivités territoriales qui se déroulera à Millau (Aveyron) le 1^{er} et le 2 juin 2013.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

52. REMUNERATION DES AGENTS PARTICIPANT AUX JURYS D'EXAMENS DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

20 € bruts/heure

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

53. REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

- une rémunération forfaitaire, à raison de 6 € bruts par feuille de logement traitée,
- une majoration de rémunération de 250 € bruts, versée en cas de réalisation en totalité de la mission de recensement confiée à l'agent.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

54. INFORMATION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE RELATIVE A DES MODIFICATIONS DE MISES A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE DIVERS ORGANISMES

GRADE	STRUCTURE D'ACCUEIL	ANCIENNE DUREE HEBDOMADAIRE	NOUVELLE DUREE HEBDOMADAIRE
<u>SPORTS</u>	BSC Rugby	17h30	20h
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	Blagnac Football Club	35h	35h
Adjt d'anim. 2 ^{ème} classe	Blagnac Football Club	22h	22h
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	Blagnac Football Club	15h	15h
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	Blagnac Football Club	12h	15h
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	Blagnac Tennis Club	35h	35h
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	Blagnac Tennis Club	17h30	17h30
Adjt Tech. 2 ^{ème} classe	Blagnac Tennis Club	35h	35h
Adjt adm. 2 ^{ème} classe	BSC Natation	26h*	26h*
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	BSC Athlétisme	33h	35h
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	BSC Athlétisme	6h30	10h
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	BSC Patinage à roulettes	35h	35h
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	Blagnac Boxing Club	35h	35h
EAPS ppal 2 ^{ème} classe	Blagnac Basket Club	35h	0h
EAPS ppal 2 ^{ème} classe	Blagnac Basket Club	27h	0h
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	Blagnac Basket Club	5h	0h
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	Guidon Sprinter	35h	35h
Adjt tech. 2 ^{ème} classe	Blagnac Hockey Club	35h	35h
<u>VIE LOCALE ET MANIFESTATIONS</u>			
Agent de maîtrise	Blagnac Boxing Club	3h	3h

* Mise à disposition à 35 heures hebdomadaires du 1^{er} au 31 juillet 2012.

EAPS : Educateur des activités physiques et sportives

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES

Rapporteur : Madame COMBES

55. INFORMATION DE L'ASSEMBLEE SUR LA NOUVELLE ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Mise en place de la semaine scolaire de **4,5 jours à la rentrée 2013-2014** après la concertation des représentants des parents d'élèves et des équipes éducatives.

Objectifs :

- **proposer une organisation lisible et uniforme pour toutes les écoles de la commune,**
- **respecter les rythmes des enfants,**
- **intégrer la réforme avec réalisme,**
- **optimiser l'organisation actuelle notamment s'agissant de la pause méridienne,**
- **envisager les différentes possibilités pour l'organisation des sessions d'APC (Aide Pédagogique Complémentaire),**
- **intégrer les contraintes liées aux transports scolaires.**

Le mercredi matin sera donc consacré à l'école.

Les heures d'ouverture et de fermeture de l'école **sont inchangées** : 7h30 et 18h30.

Les déplacements des enfants qui vont au centre de loisirs le mercredi après-midi seront assurés par le service de **transport scolaire**.

Le taux d'encadrement qui est actuellement d'1 animateur pour 10 enfants (école maternelle) et d'1 animateur pour 14 enfants (école élémentaire) **reste inchangé** alors que le décret porte ce taux de 10 à 14 enfants pour les écoles maternelles et de 14 à 18 enfants pour les écoles élémentaires.

**AUCUNE AUTRE QUESTION N'AYANT ETE ABORDEE,
MONSIEUR LE MAIRE A LEVE LA SEANCE À 21H25**

**LE TEXTE COMPLET DES DELIBERATIONS PEUT ETRE CONSULTE EN MAIRIE.
LE PROCES-VERBAL INTEGRAL DE LA SEANCE SERA CONSULTABLE À L'HOTEL DE VILLE DES SA
RETRANSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES DELIBERATIONS.**

